

Point sur les négociations du NOUVEAU CONTRAT SOCIAL FRANCE

Comme vous le savez, Renault Group a décidé de négocier un nouvel accord Social France pour les années 2025 - 2027. La section CFE-CGC a décidé d'informer ses adhérents au fur et à mesure des informations disponibles.

Calendrier prévisionnel :

| Septembre | Octobre | | Novembre | Décembre |
|--|-------------------------------------|---|---|--|
| 26 | 11 | 16, 30 | 7, 15 novembre + 1 à préciser | |
| Nouveau Contrat Social Thématique et calendrier | One Health & Dispositif mutuelle | GEPP : structure ODM Contrat de génération | GEPP suite & synthèse | Synthèse Texte & mise en signature |
| Protection face aux aléas d'activité | | GEPP : les leviers | Télétravail | |
| | | | Maitrise des compteurs Temps de travail des cadres | |
| | | | Rétribution de la performance | |
| | | | PERECO | |

1. Retour sur la négociation activité partielle

Rappel : Fin de l'APLD le 28/02/2024 au terme de la durée maximale de 36 mois.

>> Depuis le 29 février, les non-cadres percevraient 72% du net en cas de recours à l'activité partielle.

- Création d'un fond de solidarité pour toutes les entités du groupe avec un seuil mini de 4 millions et un plafond à 8 millions.
Cotisation au fond de solidarité :
 - Par l'ensemble des salariés : 0,2% du brut mensuel.
 - Abondement de l'employeur à 0,2% du brut de la masse salariale.
- Prélèvement de CTI pour l'ensemble des salariés en activité partielle : 1 jour prélevé pour 5 jours de fermeture.
Ordre de prélèvement des compteurs : CTI, CTE (maxi 2) puis CT. Si les compteurs sont à 0, la contribution se fera via le fonds de solidarité chômage.
- Maintien de l'acquisition des congés et RTT. Idem pour les intéressements.
Maintien de la protection conventionnelle des cadres. (Rémunération à 100% et pas de pause de congés en cas d'AP).
- Application rétroactive du dispositif à la date d'ouverture des négociations.

2. Retour sur le Programme de santé globale OneHealth

Une protection homogène, permettant aux salariés et à leur famille d'accéder à une couverture de soins de qualité tout en préservant leurs ressources.

Plusieurs axes autour de la santé du salarié ont été évoqués :

- **AGIR** : mise en place d'une plate-forme digitale gratuite et accessible par tous les salariés, qui propose des outils pour développer les comportements de santé et de bien-être.
- **PRÉVENIR** : via une évaluation précoce des risques, grâce à des bilans de santé digitaux ou en présentiel et confidentiels sur les facteurs physique et psychologique (ex : diabète, maladie respiratoire ou cardio, anxiété, dépression...)
 - Pour les moins de 45 ans, si besoin un bilan personnalisé.
 - Pour les + de 45 ans, un bilan complet proposé tous les 4 ans.

Ce bilan est entièrement pris en charge par l'employeur - 100% gratuit pour le salarié.

- **PROTÉGER** : via une couverture santé pour les salariés et leur famille :

La complémentaire santé

Proposition de la direction :

- Amélioration du régime de base permettant une hausse du taux de couverture à 90,5%.
- Augmentation du niveau de remboursement :
 - **Hospitalisation de +23% à +50%**
 - **Dentaire +17%**
 - **Optique +25%**
 - **Auditive +50%**
- Amélioration de plus de 20 garanties du contrat Renault Group.
- Coût moyen des améliorations sur le régime de base : 17,39 euros par salarié et par mois (**prise en charge exclusivement par l'entreprise**).

| | Base 2024 | | | Coût amélioration Base | Base 2025 | | |
|---------|-----------|----------|----------|------------------------|-----------|----------|----------|
| | Employeur | Salarié | Total | | Employeur | Salarié | Total |
| Isolé | 49,52 € | 33,00 € | 82,52 € | 17,39 € | 66,91 € | 33,00 € | 99,91 € |
| Duo | 49,52 € | 78,11 € | 127,63 € | 17,39 € | 66,91 € | 78,11 € | 145,02 € |
| Famille | 49,52 € | 122,23 € | 171,75 € | 17,39 € | 66,91 € | 122,23 € | 189,14 € |

- L'évolution du PMSS (plafond de la sécurité sociale) n'est pas encore connue à ce stade. Cette prise en charge sera discutée lors des NAO.

- **ACCOMPAGNER** : via un réseau de professionnels compétents et à un accès facilité (tél, WhatsApp, web...) d'informations en matière de santé physique et mentale accessible au salarié et aux membres du foyer (sujets pro ou personnels).

En complément de l'accompagnement interne à Renault Group le programme OneHealth propose un accompagnement gratuit, spécifique et individualisé, pour les Salariés, mais également pour les membres de leur foyer.

Un contact avec le réseau de psychologues :

- 7j/7 et 24h/24
- Par téléphone,
- Par visioconférence,
- Par chat via l'application Iconnectyou
- En **présentiel avec un psychologue** du réseau Workplace Options près de chez vous

Des conseils pratiques regroupant :

- Des articles sur les thèmes de la santé mentale
- Des exercices de bien-être et de pleine conscience...

Toutes ces propositions seront mises en place à compter du 1^{er} janvier 2025 si l'accord Contrat Social France 2025 – 2027 est signé.

Bien entendu, la CFE-CGC reste attentive aux acquis et sera force de proposition durant toute la durée des négociations



www.cfecgc.renaultgroup.fr

RECEVOIR NOS COMMUNICATIONS

